

Rodez, le 19 mai 2017

## CTL du 18 mai 2017, compte rendu.

Le CTL de ce jour commençait par la lecture de déclarations liminaires.

Le premier point à l'ordre du jour abordait la réorganisation des services départementaux des missions domaniales et de la Politique Immobilière de l'Etat. Une partie de ces missions va être transférée dans le Tarn (pour les évaluateurs), la partie gestion étant pour le moment conservée à Rodez (1.5 emplois environ). Quatre départements (Aveyron, Lot, Tarn et Tarn et Garonne) dépendront donc de ce Pôle d'Evaluation Domaniale. Au passage, ce pôle perd 1 emploi (de 8 à 7 évaluateurs, plus de 100 au niveau national...), son seuil d'étude passe de 75000 € à 180000 € et s'éloigne physiquement des lieux à évaluer ! Mais c'est normal nous dira-t-on, il faut être moderne, il faut travailler différemment ! Comme nous avons bien tout compris, nous avons voté contre !!! (vote contre unanime des OS).

Un bilan de la formation en 2016 a ensuite été dressé. On y observe une légère baisse du nombre de jours de formation par agent. La répartition des formateurs montre toujours la présence plus importante de formateurs de catégorie A. Quant à la e-formation, elle reste aux alentours de 10 % des formations proposées. La durée moyenne de ces formations est en dessous d'une journée, à trois exceptions près. Pour **FO DGFIP**, la e-formation ne doit pas supplanter les formations présentiels. Par contre, ce mode de formation connaît un « absentéisme » relativement important (formations non commencées ou non achevées). Le plan 2017 annonce un bon nombre de formations au niveau local.

Le troisième point traitait le baromètre social 2016. Avec 219 personnes interrogées, on observe un panel de réponses assez intéressantes et révélatrices de la situation alarmante de notre maison DGFIP. Comme nous l'avons dénoncé en déclaration liminaire, c'est bien de connaître au travers de ces chiffres les sentiments vécus sur le terrain, mais quelles mesures sont prises après ?... Même en relisant les notes, on ne trouve rien : donc... notre direction générale aura eu une prise de conscience qui aura duré le temps de la lecture du document ; un peu léger tout de même !!! Et pourtant, on y apprend que 79 % des agents déclarent ne pas avoir le temps de prendre connaissance de la documentation, que 71 % n'ont pas le temps d'accomplir correctement leur travail, qu'à 62 % la charge de travail n'est pas bien répartie, que 84 % des agents sont stressés, que 69 % sont confrontés à des usagers mécontents, que 0 % estiment que la DGFIP va tout à fait dans le bon sens (vous comprendrez pourquoi on ne vote pas toujours « pour » à ce que nous

propose notre direction en CTL !!!), que le climat social à la DGFIP est ressenti comme mauvais pour 78 % des personnes interrogées. Point positif, 63 % estiment que l'ambiance de travail est bonne au sein de l'équipe ! Et oui, c'est toujours bon de terminer sur une note positive (désolé pour les 37 % restants... on n'a rien trouvé pour vous...).

Le nouveau tableau de bord de veille sociale est bien allégé par rapport aux années précédentes puisqu'il répertorie 5 items. Après les effectifs, c'est au tour des items de subir les foudres de la DG ! On retiendra tout de même que 900h ont été écrêtées, 1670 jours ont été portés en compte épargne temps et 3 cas de risques psycho-sociaux ont été relevés. Quid du nombre de jours de maladie au niveau départemental ?

Enfin, le DUERP et le PAP nouveaux sont arrivés. On notera que l'action de **FO DGFIP** au sein du CHS porte ses fruits, que la direction a également pu faire évoluer des situations atypiques (site de St Affrique).

En questions diverses :

- les élus **FO DGFIP** ont demandé si la direction locale allait enfin proposer des compensations horaires pour les agents en formation (prise en compte des temps de trajets). Le directeur s'y refuse tant que la note nationale n'est pas sortie. Et pourtant, dans des départements voisins, des solutions ont été avancées en attendant ! La formation recyclage SST va très certainement être déplacée à l'avenir pour que les agents qui la fréquentent puissent utiliser le restaurant administratif et ainsi ne pas en être de leur poche sur les frais de repas.
- Pour le compte bancaire sur lequel doit être versé le DIF des élus, il faudra attendre, toujours pas de réponse (et pourtant il avait été demandé aux collectivités en septembre 2016 de le mandater en urgence...).
- Comme indiqué dans le règlement intérieur des CTL, les suppléants doivent avoir l'information qu'un comité va se tenir. Les élus **FO DGFIP** ont rappelé ce point qui, nous a-t-on dit, serait respecté.

